



CSAL

28 AVRIL 2025

Compte-rendu

Ce CSAL fait suite à celui du 28 avril 2025 boycotté par l'ensemble des organisations syndicales de la DDFiP de l'Oise.

1. Approbation des procès-verbaux :

Le PV du 21 janvier 2025 n'est pas finalisé. Le point sera représenté à l'ordre du jour du prochain CSAL.

2. Évolution des emplois de la DDFiP de l'Oise en 2025 (pour information) :

La loi de finances pour 2025 a acté la suppression de 550 emplois à la DGFiP. Après prise en compte des transferts d'emplois, entre les différents ministères, la variation du volume de suppression d'emplois s'élève à 352 emplois. La répartition prévoit 307 suppressions à l'échelon des structures territoriales.

Avec la prise en considération des départs, les besoins de recrutement externes s'élèvent à 3750 ETP. Pour atteindre ce chiffre, le volume de contractuels recrutés sera d'environ 1300 ETP.

Dans le même temps, le volume de promotions internes par voies de listes d'aptitude et examens professionnels continuera d'augmenter.

Au niveau local, la DDFiP de l'Oise, est impactée par la suppression d'un poste au SDIF résultant de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des géomètres initiée par la DGFiP.

Si les effectifs restent stables pour la première fois depuis 2015 (l'année 2024 étant particulière puisqu'elle a vu l'arrivée de l'antenne des SIE du Val-de-Marne contribuant à l'implantation de nouveaux personnels), l'alliance **CFTC-CFD**T remarque que la fonte des effectifs atteint près de 20 % des effectifs dans notre direction en 10 ans.

Dans le cadre du plan national de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques, la DGFiP a décidé de renforcer les effectifs de la brigade de contrôle (BCR) et du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine par la création d'un poste d'inspecteur au sein de chacun de ces deux services. La DGFiP a également décidé de créer un emploi au SIE de Clermont pour accompagner le transfert du

recouvrement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Un 4^o emploi d'inspecteur est alloué à la DDFiP de l'Oise au titre de la contribution à l'effort national (méthode MAGERFIP).

Pour l'alliance **CFTC-CFDT** ces recrutements d'agents de catégorie A ne doit pas conduire à occulter la suppression de l'emploi de catégorie B au SDIF décidée par la DGFIP, alors que ce service est déjà en difficulté, ainsi que celle de trois emplois de catégorie C décidée par la DDFiP de l'Oise en application de la même méthode MAGERFIP. Les suppressions des emplois C concernent un poste vacant et un poste qui n'impacterait pas la situation personnelle de l'agent (cette situation restant à confirmer). Dès lors, un seul emploi devra faire l'objet d'un accompagnement.

La répartition des emplois est présentée dans le tableau suivant :

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Direction	+ 2 *					- 1
SIP Senlis						- 1
SIE Clermont	+ 1					
BCR	+ 1	- 1 *				
PCRP	+ 1					
SDIF				- 1		
Paierie départementale						- 1

* redéploiement présenté lors du CSAL du 21 janvier et pour lequel l'alliance **CFTC-CFDT** avait voté contre

L'alliance **CFTC-CFDT** remarque que la DGFIP a affecté un emploi de catégorie A au sein de la BCR. Lors du CSAL du 21 janvier la DDFiP de l'Oise a prélevé un emploi de catégorie A au sein de ce même service pour le redéployer en Direction (avec transfert de charges), à contresens de la Direction Générale qui fait de la lutte contre la fraude fiscale une priorité.

La DGFIP ayant fait le choix de s'aligner sur le règlement relatif aux comités techniques des ministères économiques et financiers de 2011, l'examen de ce point fait l'objet d'une simple information. L'alliance **CFTC-CFDT** regrette cette évolution, alors que les organisations syndicales avaient par le passé la possibilité d'exprimer leur position par un vote lorsque le point était inscrit pour avis.

3. Budget de la DDFiP de l'Oise : bilan 2024 et perspectives 2025 (pour information) :

Les dépenses en 2024 ont représenté 3 228 930 € dont la moitié regroupe 4 lignes (entretiens courant, services, affranchissement postal, loyers).

La part des loyers est en forte baisse notamment en raison de la résiliation des baux de Mouy, Auneuil, Crépy-en-Valois et Breteuil. Les locations sont désormais situées à Méru, Noyon et Saint-Just-en-Chaussée.

Les diverses prestations de services sont en nette progression notamment en raison des services de surveillance (Compiègne, Méru et Senlis étant dorénavant dotés de vigiles) et du nouveau marché de nettoyage. Il s'agit de deux postes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents. Considérant que la sécurité des agents est un axe prioritaire l'alliance **CFTC-CFDT** est satisfaite que les moyens financiers nécessaire soient alloués.

La Direction se félicite de la baisse conséquente des frais de déplacement dont les économies dégagées sont redéployées sur les dépenses d'entretien et de services. Pour l'alliance **CFTC-CFDT** le nouveau dispositif de modalités de remboursement des frais de déplacement est préjudiciable aux agents. Ceux-ci ont l'obligation d'utiliser les véhicules de service à disposition. Au préalable, il

convient d'effectuer une réservation dans NOVAE et lorsqu'aucun véhicule n'est disponible de faire une copie écran pour justifier la demande de remboursement. Ces tâches administratives viennent impacter le temps consacré par les agents à leurs missions. Les agents de l'équipe départementale de renfort sont astreints au télétravail les isolant de contacts sociaux. Pour l'alliance **CFTC-CFD** les économies au titre des frais de déplacement ne doivent pas se faire au détriment des missions primordiales des agents et encore moins à celui de leur santé. L'alliance **CFTC-CFD** encourage les agents à faire ressortir au cours de la campagne du DUERP les impacts des efforts demandés pour contribuer à la réduction des dépenses liées aux déplacements.

Les autorisations d'engagement des dépenses en 2025 sont fixées à 2 463 000 € dont 1 761 225 € pour la part « agents ». Le Président souligne qu'en 2024 la part agent a été grevée par une reprise de 5 % destinée à financer la contribution à l'effort national d'économie. L'exécution du budget devra anticiper une éventuelle reprise des crédits tout en réalisant les projets prévus si cette reprise n'intervenait finalement pas.

La Direction a retenu les orientations dont l'objectif vise à améliorer la maîtrise de certaines dépenses et l'approfondissement de la transition environnementale :

- affranchissement postal ;
- frais de déplacement ;
- fournitures et consommables informatiques ;
- fournitures de bureau ;
- favoriser le verdissement du parc de véhicules de la direction et des sites.

L'alliance **CFTC-CFD** considère que la réduction des dépenses est un enjeu majeur dans un contexte de recherches d'économies. Mais les efforts demandés doivent se concentrer exclusivement sur les dépenses sans lien direct avec les agents.

4. Point d'étape de l'expérimentation des accréditations au PNTVA (pour information) :

Parmi les opérations du PNTVA figure l'accréditation des sociétés étrangères représentées fiscalement.

Cette mission a fait l'objet d'une expérimentation en 2024 en lien avec la DRFiP de Paris. L'objectif de l'expérimentation était de limiter un phénomène de nomadisme des représentants fiscaux essentiellement en région parisienne et de tendre vers une certaine homogénéité dans le traitement des dossiers en renforçant la procédure d'accréditation par l'administration fiscale. Toutefois le suivi contentieux des refus d'accréditation, le retrait de l'accréditation du représentant fiscal, la gestion des représentants fiscaux et des sociétés représentées et le traitement des AVISIR n'entrent pas dans le champ du périmètre

Le dispositif de contrôle des critères d'accréditation mis en place par le PNTVA a abouti à un taux de rejet de près de 20 %, le non-respect du critère de solvabilité (défaut de réponse du représentant fiscal aux demandes complémentaires du pôle) constituant le principal motif de rejet.

Compte-tenu des résultats positifs, le périmètre est étendu aux autres directions locales des finances publiques de la région Ile-de-France. Le surcroît de tâches représente environ 160 demandes d'accréditation supplémentaire soit une hausse modérée de 2 %. La mise en place de l'extension de l'expérimentation s'étalera de mai à septembre 2025.

Un nouveau bilan de l'expérimentation sera présenté au CSAL à l'automne. Si le bilan de cette nouvelle phase s'avère concluant, la généralisation du dispositif sera étendu à l'ensemble du territoire.

Au regard des chiffres annoncés, l'impact de l'expérimentation sur les effectifs du pôle n'est pas significatif. En revanche, dans l'hypothèse où le dispositif serait généralisé, l'alliance **CFTC-CFDT** a interpellé la Direction sur l'impact de la généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire. Le Président répond que la charge supplémentaire est difficilement quantifiable mais qu'elle lui apparaît négligeable. Le PNTVA a de surcroît vu ses effectifs renforcés par 5 emplois notamment en prévision de cette généralisation.

5. Plan départemental de formation professionnelle pour 2025 (pour avis) :

Le service de la formation se compose d'un contrôleur et d'une agente. Ils peuvent s'appuyer sur une équipe de 104 formatrices et formateurs.

En 2024, ces professionnels ont essentiellement dispensé des formations dans les domaines de la fiscalité des particuliers, des professionnels, le secteur public local et la préparation aux concours.

La DDFiP de l'Oise dispose de trois salles dédiés spécifiquement à la formation (à Beauvais, Clermont et Compiègne). Elle peut également réserver les salles de réunions implantées sur chaque site à l'exception de Saint-Just-en-Chaussée. Les salles de réunions sont équipées de WIFI et peuvent être réservées via *NOVAE Réserve de ressources* pour effectuer des e-formations.

Bien que la **CFTC** et la **CFDT** considèrent que la formation en présentiel reste le mode de formation le plus adapté, notre alliance salue la possibilité d'utiliser les salles de réunions, au demeurant dotées de WIFI, lors de formations suivies en e-formations. L'alliance **CFTC-CFDT** encourage les agents à s'isoler dans une salle dédiée pour suivre une e-formation en toute sérénité.

Le service de la formation rappelle que 15 agents ont été identifiés comme exclus de la formation c'est-à-dire qu'ils n'ont suivi aucune formation sur la période 2022-2024, la mise en place de SEMAFOR étant potentiellement un frein aux inscriptions. Ils recevront un courriel de la Direction Générale afin de mieux connaître leurs attentes. L'alliance **CFTC-CFDT** invite vivement les agents concernés à répondre à ce courriel. La formation est nécessaire pour exercer ses missions dans de bonnes conditions. Si une formation a été demandée par ces agents mais qu'elle n'a pu être délivrée, une réponse à ce courriel permettra de mieux identifier les difficultés et trouver une solution.

Le plan national de formation comprend 36 actions nouvelles de formation continue auxquelles s'ajoutent 43 actions au niveau local est mis en ligne sur ULYSSE 60.

Considérant d'une part que les formations en présentiel doivent être le mode de formation privilégié, et d'autre part que le remboursement des frais de déplacement est soumis à des conditions strictes et complexes qui découragent les agents de suivre des formations, l'alliance **CFTC-CFDT** a voté **CONTRE** le plan de formation.

6. Questions diverses :

L'alliance **CFTC-CFDT** a alerté la Direction sur l'absence de communication des informations relatives au bâtiment de Beauvais (ex : travaux de l'ascenseur) auprès des agents des services hébergés (DIRCOFI, CID, action sociale, médecin de prévention, etc...)

Les recrutements de contractuels seront ouverts après l'affectation des agents suite aux mouvements locaux